



COMMISSION D'ENQUETE DU SENAT

« l'influence croissante des cabinets de conseil sur les politiques publiques »

L'UFSE-CGT participait ce 9 février 2022 à une [table ronde au Sénat](#). La commission d'enquête du Sénat qui pose clairement la question de la légitimité démocratique des cabinets de conseils, prestataires privés sur les politiques publiques et la pertinence de ces choix budgétaires impliquant des sommes très importantes, rendra son rapport mi-mars.

La CGT fait le constat d'une influence croissante des cabinets de conseils sur les politiques publiques. La méconnaissance de ces cabinets sur le sens même des missions de service public est palpable. Le vocabulaire employé : on parle de « client-es » et non d'administré-es. En effet, il n'y a aucune prise en compte de l'intérêt des usager-es et de la qualité du service public rendu à tous et toutes quelle que soit la zone géographique urbaine ou rurale. De plus, les propositions de solutions sont guidées par l'aspect financier et non le besoin réel des administré-es. Ces cabinets interviennent dans une logique mercantiliste bien éloignée de la notion de service public telle que conçue à l'issue de la seconde guerre mondiale.

Ce n'est pas le manque de compétences en interne, mais bien le manque de personnels dédiés à ces missions qui obligent les administrations à sous-traiter au privé. Généralement, on se rend compte que l'administration pourrait faire elle-même et même mieux ces missions si elle y consacrait les moyens.

Concernant la sous-traitance dans le domaine informatique, domaine en tension, la fonction publique avec de faibles rémunérations n'est pas en mesure d'être compétitive avec des employeurs privés. La difficulté à recruter sur ces postes, même directement en CDI impose à l'administration de sous-traiter avec le privé.

Nous sommes passés de l'Etat stratège à l'Etat otage de la financiarisation du privé. Les intérêts privés prennent le pas sur l'intérêt général. Il s'agit bien d'un choix de modèle de société et de conception de l'appareil d'Etat.

Ces cabinets de conseil ont un impact très négatif sur le collectif de travail, car ils consultent très peu voire pas du tout les expert-es métiers. Lorsque ces dernier-es sont consulté-es, ils et elles ne sont pas compris-es par des « aidants » qui sont dans l'impossibilité de les comprendre. Les logiques et les cultures ne sont pas les mêmes.

Le manque de transparence et de démocratie est flagrant dans le recours aux cabinets conseils. Pour preuve, alors que ce sont des sujets qui relèvent de leurs compétences (organisation du travail, transformation numérique...), les instances représentatives du personnel ne sont consultées à aucun





moment - élaboration du cahier des charges, déroulement de la mission, conclusions – et pas davantage sur les décisions qui vont s'appuyer sur les conseils de ces cabinets.

Les organisations syndicales ont ainsi beaucoup de mal à obtenir une lisibilité sur les coûts des différents marchés et ne sont donc pas non plus en mesure d'évaluer l'efficacité de ces cabinets. Il s'agit là d'une question de démocratie au sein de la sphère du travail. Être en mesure de savoir quelle est l'utilisation des fonds publics et dans quel but doit être une priorité pour les agent-es et les administré-es qui paient des impôts.

A titre d'exemple, les cabinets de coaching qui se multiplient pour les agent.es de catégorie A en difficulté. Deux vecteurs doivent être pris en compte : le vecteur juridique qui permet à l'administration de se débarrasser d'un.e agent.e après l'avoir accompagné.e et ce par un cabinet extérieur, le vecteur sociologique qui préside dans l'absence de courage de la hiérarchie en sous-traitant à l'extérieur ce qu'elle n'a pas le courage de faire en interne.

On peut citer quelques exemples :

L'ONP : le pilotage a été donné à Capgemini qui en a donné également la sous-traitance en interne. Ce fut un réel fiasco qui a tourné court : 235 millions d'euros (290 millions d'euros en comptant les frais de personnel) puis il fallait prévoir 6 Millions d'euros par an sur 10 ans. Bercy a lui-même conclu que l'approche globale des opérations initiées en 2007 « manquait de finesse, de précision et de réalisme ».

Louvois, logiciel de paie des militaires abandonné en 2013. J-Y Le Drian avait lui-même déclaré qu'il fallait « enterrer ce système face à ce désastre ». 130 millions d'euros sur 10 ans. Des drames humains qui se sont multipliés...

496 800 euros pour un rapport sur l'avenir du métier d'enseignant : la CGT l'a appris par voie de presse et à aucun moment les organisations syndicales n'ont été associés ou consultés sur ce scandale. Nous parlons de scandale car qui est le plus à même d'être expert.e de son travail et des besoins pour son avenir que les enseignant-es et les organisations syndicales qui les représentent. D'ailleurs, ces 496 800 euros c'est beaucoup, mais c'est une goutte d'eau dans l'océan des fonds publics utilisés pour « gaver » ces cabinets privés alors que les suppressions d'emploi se poursuivent dans de nombreux secteurs, que des services publics de proximité ferment...

Depuis la mise en œuvre de la LOLF et de la réduction constante des plafonds d'emploi, les cabinets pullulent dans le paysage des administrations. Cela s'apparente à du travail déguisé et à une délégation de service public déguisée.





La question de la déontologie et des conflits d'intérêts se pose également avec le recours à ces cabinets qui se partagent le gâteau des administrations et qui souvent font partie de la même obédience.

En ce sens, la circulaire du Premier ministre du 19 janvier institutionnalise l'effet « tourniquet » et est grave de sens pour le service public. Elle fait preuve d'une certaine hypocrisie en admettant qu'il y a des manques au niveau de l'administration, des faute de moyens, alors qu'elle privatise les fonctions de l'Etat. Une circulaire n'a aucun pouvoir contraignant et cette dernière est même l'aveu de pratiques illégales, puisqu'elle rappelle de simples règles de déontologie.

La question de la sécurité des données est très importante et ces cabinets conseils ont dans le cadre de ces missions accès à des données sensibles ou couvertes par le secret professionnel. Il n'y a aucune garantie que ces données ne soient pas réutilisées à d'autres fins. La « capitalisation » se fait à notre sens non pas au profit des administrations mais à celui de ces cabinets conseils.

Ces cabinets du fait de leur incompréhension des missions de service public sont un réel frein à l'adaptabilité des services publics.

Enfin, la CGT attire l'attention sur les comparaisons avec les autres fonctions publiques à l'étranger qui ne sont pas comparables avec le modèle de société choisi en France. En revanche, dès lors que l'on parle différences salariales avec l'étranger, les portes se ferment.

La répression sur les lanceuses et lanceurs d'alerte est également un frein à la divulgation des scandales financiers. La loi renforçant leur protection qui doit être bientôt promulguée devra enfin être une réalité dans la Fonction Publique !

Il est urgent de garantir l'indépendance stratégique de l'Etat en réintégrant au sein de toutes les administrations des services de veille et prospective capables de définir à terme des orientations stratégiques pour chaque champ du service public couvert et de mener une réelle réflexion sur ce qu'est l'appareil d'Etat et les moyens qui doivent lui être alloués.

Il est urgent de redonner aux instances représentatives du personnel des prérogatives fortes pour faire entendre la voix des personnels !

A l'image de la campagne CGT « 10% maintenant pour la Fonction Publique », les agent-es en lutte dans de nombreux secteurs revendiquent emplois, salaires, égalité et réduction du temps de travail, pour des missions publique au service de l'intérêt général !

Montreuil, le 11 février 2022



